A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Dressé en application des dispositions de
l'article L 823-9 du Code de Commerce

Exercice clos le 31/12/2009

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 100 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à CEYRAT, le 18 mai 2010,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 100 000 euros
6 rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél.: 04 73 16 58 00
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	15 818	15 818		3 853	3 853-	100.00
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains				34 829	34 829-	100.00
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	17 457	15 983	1 474	94 018	92 544-	98.43
	Autres immobilisations corporelles	298 651	207 303	91 348	351 151	259 803-	73.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	90 980	1 909 020	NS
	Créances rattachées à des participations	30 000		30 000	150 000	120 000-	80.00
	Autres titres immobilisés	1 829		1 829	1 829		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 223		5 223	54 783	49 560-	90.47
	TOTAL II	2 368 979	239 104	2 129 874	781 442	1 348 432	172.56
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements				51 866	51 866-	100.00
	En-cours de production de biens				54 894	54 894-	100.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	344 158	10 554	333 604	751 739	418 135-	55.62
	Autres créances	885 560		885 560	381 980	503 580	131.83
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	793 180		793 180	974 171	180 991-	18.58
	Disponibilités	140 691		140 691	203 932	63 241-	31.01
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 490		1 490	43 552	42 062-	96.58
	TOTAL III	2 165 080	10 554	2 154 526	2 462 134	307 608-	12.49
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 534 059	249 659	4 284 400	3 243 576	1 040 824	32.09

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2009 12	Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 007)	100 007	100 007		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 773 862	1 662 818	111 044	6.68
	Report à nouveau	104 982	104 982		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	1 614 377	111 044	1 503 333	NS
	Subventions d'investissement	21 185	19 728	1 457	7.39
	Provisions réglementées				
	TOTAL I	3 614 413	1 998 579	1 615 834	80.85
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 877	117 292	115 414-	98.40
	Concours bancaires courants	1 855	1 529	326	21.34
	Emprunts et dettes financières diverses	531	507	24	4.79
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 018	241 318	45 301-	18.77
	Dettes fiscales et sociales	451 178	796 281	345 103-	43.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 483	44 013	25 531-	58.01
	Autres dettes	45	44 057	44 012-	99.9
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	669 987	1 244 998	575 010-	46.1
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 284 400	3 243 576	1 040 824	32.0
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	669 987	1 152 026		

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2009

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2009 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2008 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens	1 004 864		1 004 864	2 675 314	1 670 451-	62.44
Production vendue de Services	283 031		283 031	338 063	55 031-	16.28
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 287 895		1 287 895	3 013 377	1 725 482-	57.26
Production stockée			54 894-	11 480-	43 414-	378.18
Production immobilisée			3 888		3 888	
Subventions d'exploitation			2 376 737	2 971 872	595 135-	20.03
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			209 362	21 492	187 871	874.15
Autres produits			281 784	468 478	186 694-	39.85
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 104 773	6 463 738	2 358 966-	36.50
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			125 411	350 968	225 556-	64.27
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			51 866	4 125-	55 991	NS
Autres achats et charges externes *			907 818	1 431 497	523 679-	36.58
Impôts, taxes et versements assimilés			129 458	162 558	33 100-	20.36
Salaires et traitements			1 778 025	2 974 415	1 196 389-	40.22
Charges sociales			829 790	1 304 755	474 966-	36.40
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			94 950	129 802	34 852-	26.85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 157	9 812	1 655-	16.87
Dotations aux provisions						
Autres charges			26 419	28 704	2 285-	7.96
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 951 894	6 388 386	2 436 492-	38.14
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			152 879	75 352	77 526	102.88
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2009 12	Exercice N-1 31/12/2008 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	485	3 736	3 251-	87.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 441	28 846	9 405-	32.60
TOTAL V	19 926	32 582	12 656-	38.84
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 695	5 623	1 928-	34.28
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	3 695	5 623	1 928-	34.28
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	16 231	26 960	10 729-	39.79
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	169 110	102 312	66 798	65.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 889	349	13 540	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 907 706	42 601	3 865 105	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII	3 921 596	42 951	3 878 645	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 777	2 433	1 344	55.25
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 472 552	31 785	2 440 766	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII	2 476 328	34 218	2 442 110	NS
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 445 267	8 733	1 436 535	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	8 046 294	6 539 271	1 507 023	23.05
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 431 917	6 428 227	3 690	0.06
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 614 377	111 044	1 503 333	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 29 avril 2009, l'association ADIS a créé l'EURL ACTIV'ADIS avec un capital de 30000 euros.

Le 2 juillet 2009, l'association ADIS a apporté divers biens à l'EURL ACTIV'ADIS pour une valeur nette comptable de 1742500 euros. Cet apport inclut la promesse de vente du crédit bail immobilier (sis 7 rue Bernard Palissy 63 000 CLERMONT FERRAND) pour un montant de 1540000 euros.Cette somme figure au compte de résultat en produit exceptionnel. L'EURL ,en contrepartie de l'apport de ces biens, a procédé à une augmentation de capital en faveur de l'association ADIS pour un montant de 1742500 euros. L'association ADIS est l'associé unique de l'EURL ACTIV'ADIS.

L'activité de l'entreprise adaptée a été réalisée au sein de l'EURL ACTIV'ADIS pour la période du 2 mai au 1er juillet 2009. Les moyens d'exploitation de l'entreprise adaptée étant encore la propriété de l'ADIS durant cette période, leur utilisation a été refacturée.

Le 8/12/09, l'association ADIS a apporté à la SASU ADIS SERVICES la branche d'activité de détention et de gestion de titres à la valeur nette comptable dans ses comptes soit 1983698 euros. L'association ADIS en contrepartie détient 100% du capital de la SASU ADIS SERVICES pour un montant de 2000000 euros dont 16302 euros versés en numéraires.
L'association ADIS détient donc 100% des titres de la SASU ADIS SERVICES qui elle même détient 100% des titres des EURL ACTIV'ADIS, AGRADIS, INSER'ADIS et PHARM'ADIS auparavant détenues par l'association ADIS.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	46 812		978
Terrains	64 475		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	808 616		63 809
Installations générales agencements aménagements divers	676 020		38 890
Matériel de transport	144 217		29 299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	169 614		18 065
TOTAL	1 862 941		150 063
Autres participations	240 980		3 772 500
Autres titres immobilisés	1 829		
Prêts, autres immobilisations financières	46 776		400
TOTAL	289 585		3 772 900
TOTAL GENERAL	2 199 337		3 923 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		31 972	15 818	15 818
Terrains		64 475		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		854 967	17 457	17 457
Installations générales agencements aménagements divers		676 013	38 896	38 896
Matériel de transport		27 678	145 838	145 838
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		73 762	113 917	113 917
TOTAL		1 696 895	316 108	316 108
Autres participations		1 983 480	2 030 000	2 030 000
Autres titres immobilisés			1 829	1 829
Prêts, autres immobilisations financières		41 953	5 223	5 223
TOTAL		2 025 432	2 037 052	2 037 052
TOTAL GENERAL		3 754 299	2 368 979	2 368 979

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	42 959	3 400	30 541	15 818
Terrains	29 646	3 363	33 009	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	714 598	20 405	719 020	15 983
Installations générales agencements aménagements divers	393 399	37 602	409 422	21 579
Matériel de transport	98 363	16 993	18 339	97 016
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	146 938	13 187	71 416	88 708
TOTAL	1 382 944	91 549	1 251 207	223 286
TOTAL GENERAL	1 425 902	94 950	1 281 748	239 104

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 400				
Terrains	3 363				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 588	2 817			
Instal.générales agenc.aménag.divers	37 602				
Matériel de transport	16 993				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 174	6 013			
TOTAL	82 720	8 830			
TOTAL GENERAL	86 120	8 830			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 823	8 157	11 425		10 554
TOTAL	13 823	8 157	11 425		10 554
TOTAL GENERAL	13 823	8 157	11 425		10 554
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 157	11 425		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	30 000	30 000	
Autres immobilisations financières	5 223	5 223	
Clients douteux ou litigieux	12 623	0	12 623
Autres créances clients	331 535	331 535	
Personnel et comptes rattachés	3 786	3 786	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 267	31 267	
Taxe sur la valeur ajoutée	13 423	13 423	
Divers état et autres collectivités publiques	108 226	108 226	
Débiteurs divers	728 859	728 859	
Charges constatées d'avance	1 490	1 490	
TOTAL	1 266 432	1 253 809	12 623

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 857	1 857		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 875	1 875		
Emprunts et dettes financières divers	531	531		
Fournisseurs et comptes rattachés	196 018	196 018		
Personnel et comptes rattachés	97 876	97 876		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	219 635	219 635		
Taxe sur la valeur ajoutée	41 138	41 138		
Autres impôts taxes et assimilés	92 528	92 528		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 483	18 483		
Autres dettes	45	45		
TOTAL	669 987	669 987		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	65 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	180 085			

Evaluation des immobilisations corporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Evaluation des amortissements

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	4 et 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 et 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 2°)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	139 493
Total	139 493

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 191
Dettes fiscales et sociales	174 705
Total	196 898

Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 490
Total	1 490

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 241 955
L'ADIS se porte caution strictement réelle de EURL ACTIV'ADIS au profit du crédit bailleur FINAMUR à hauteur de 1041955 eurosTTC+frais	1 041 955	
L'ADIS a accordé une garantie à première demande de paiement de 200000 euros au profit du bailleur des locaux sis 21r Freres Lumière	200 000	
Total (1)		1 241 955

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SASU ADIS SERVICES	2 000 000	100.00	3 969-
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

A U D I T

MAISONNEUVE

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Riom

Augustin.MAISONNEUVE
Commissaire aux comptes
Expert-Comptable

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 853 K

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dressé en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce

Sur les conventions de l'exercice 2009

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 100 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr.

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article 25-2 du décret du 1er mars 1985, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 25-1 du décret du 1er mars 1985, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en ouvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et des membres de son Conseil d'Administration

Néant.

II - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et l'EURL PHARM'ADIS

L'ADIS détenait 100 % du capital social de l'EURL PHARM'ADIS jusqu'au 03/12/2009.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et co-gérante de l'EURL PHARM'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel inter-structure :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 95 711,87 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL PHARM'ADIS à l'ADIS s'élève à 45 027,12 euros sur l'exercice.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL PHARM'ADIS s'élève à 51 576,36 euros sur l'exercice.

c) Loyers et mise à disposition de moyens :

L'EURL PHARM'ADIS a facturé à l'ADIS des loyers concernant des locaux situés à CEBAZAT pour l'ESAT SOCIAL, ainsi qu'une mise à disposition de moyens pour un montant total de 23 818,96 euros hors taxes sur l'exercice.

d) Utilisation de l'outil de production :

Le montant facturé par l'EURL PHARM'ADIS à l'ADIS s'élève à 24 300,36 euros hors taxe sur l'exercice pour l'ESAT PRODUCTION.

e) Mise à disposition d'un bureau à usage de siège social :

L'EURL PHARM'ADIS a mis à disposition de l'ADIS, à titre gratuit, un bureau à usage de siège social dans les locaux de CEBAZAT 19 Rue des Coutils.

III - <u>CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-Professionnelle et l'EURL AGRADIS</u>

L'ADIS détenait 100 % du capital de l'EURL AGRADIS jusqu'au 03/12/2009.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et gérante de l'EURL AGRADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel interne :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 45 083,80 euros sur l'exercice.

b) Loyers et mise à disposition de moyens :

L'EURL AGRADIS a facturé à l'ADIS des loyers concernant des locaux situés à MALINTRAT pour l'ESAT SOCIAL, ainsi qu'une mise à disposition de moyens pour un montant total de 6 111.96 euros hors taxes sur l'exercice.

c) Utilisation de l'outil de production :

Le montant facturé par l'EURL AGRADIS à l'ADIS s'élève à 15 606.94 euros hors taxe sur l'exercice pour l'ESAT PRODUCTION.

d) Frais de siège :

Le montant facturé par L'ADIS à l'EURL AGRADIS s'élève à 23 343,68 euros sur l'exercice.

e) Avances financières :

Au cours des exercices précédents, l'ADIS a consenti à l'EURL AGRADIS des avances financières permanentes sans intérêts pour un montant total de 120 000 euros.

Cette créance a été apportée à la SASU ADIS SERVICES dans le cadre de l'apport partiel du 03 décembre 2009.

IV - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-Professionnelle et l'EURL INSER'ADIS

L'ADIS détenait 100 % du capital de l'EURL INSER'ADIS jusqu'au 03/12/2009.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et gérante de l'EURL INSER'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de locaux :

Mise à disposition à titre onéreux par l'ADIS de deux bureaux sis au 130 avenue de la République à Cébazat moyennant un loyer mensuel de 416 euros. Le montant global facturé sur l'exercice s'élève à 4 992 euros.

b) Frais de siège :

Le montant facturé par L'ADIS à l'EURL INSER'ADIS s'élève à 7 389,64 euros sur l'exercice.

c) Avances financières :

Au cours de l'exercice 2007, l'ADIS a consenti à l'EURL INSER'ADIS une avance financière permanente sans intérêts de 30 000 euros.

Cette créance a été apportée à la SASU ADIS SERVICES dans le cadre de l'apport partiel du 03 décembre 2009.

V - CONVENTIONS intervenues entre l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle et l'EURL ACTIV'ADIS

L'ADIS a détenu 100 % du capital social de l'EURL ACTIV'ADIS du 02/05/2009 jusqu'au 03/12/2009.

Madame Sylvie CHEYNEL, Directrice Générale de l'ADIS et gérante de l'EURL ACTIV'ADIS est concernée par ces conventions.

a) Mise à disposition de personnel inter-structure :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL ACTIV'ADIS s'élève à 46 076,14 euros sur l'exercice.

Inversement, le montant facturé par l'EURL ACTIV'ADIS à l'ADIS s'élève à 11 984,62 euros sur l'exercice.

b) Loyers et mise à disposition de moyens :

L'EURL ACTIV'ADIS a facturé à l'ADIS des loyers concernant des locaux situés au Brezet – 7, rue B. Palissy pour l'ESAT SOCIAL, ainsi qu'une mise à disposition de moyens pour un montant total de 28 438.75 euros hors taxes sur l'exercice.

c) Utilisation de l'outil de production :

Le montant facturé par l'EURL ACTIV'ADIS à l'ADIS s'élève à 12 309.38 euros hors taxe sur l'exercice pour l'ESAT PRODUCTION.

d) Frais de siège :

Le montant facturé par l'ADIS à l'EURL ACTIV'ADIS s'élève à 40 339,33 euros sur l'exercice.

Fait à CEYRAT, le 18 mai 2010,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 100 000 euros
6 rue du Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 00
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE